

81^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 8 décembre 2025 à 18h30

Halle polyvalente de Glovelier

Président : M. Théo Comte

Secrétaire : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne

Présents : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Julien Meier, M. Olivier Chèvre, Mme Céline Grellier, M. Pascal Créatin et M. Alexis Schouller, chancelier.

Excusé : -

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 41 du 20 novembre 2025, par affichage public et sur le site internet de la commune.

Le Président, M. Théo Comte, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

La séance de ce soir est enregistrée.

Il rappelle que les amendements doivent être déposés par écrit auprès du Président.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Bernhard Wipfli
M. Jolan Obrecht (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Monika Bregger Meier
Mme Nicole Rais (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Thierry Lombard
M. Olivier Boillat (Le Centre) est excusé et remplacé par Mme Nathalie Bourquenez
M. Gérald Steiner (Le Centre) est excusé et remplacé par Mme Manon Seuret
M. Yves Beuchat (Le Centre) est excusé et remplacé par M. Didier Hulmann
M. Eric Zuber (PCSI-RC) est excusé et non remplacé
M. Joël Gisiger (UDC) est excusé et remplacé par M. Didier Morandelli
M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté tel quel.

2. Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté.

3. Communications

M. Comte, Président du Conseil général procède aux communications suivantes :

- ◆ Mme Agnès Veya a donné sa démission pour le 31 décembre 2025 : du Conseil général, de la commission de l'administration générale et sécurité publique et de la commission de l'urbanisme. Son précieux engagement est remercié.
- ◆ A la suite de la démission de Mme Christine Choffat (PCSI-RC) du Conseil général, M. Fabrice Houlmann est devenu titulaire et M. Denis Morel suppléant.
- ◆ Il a aussi assisté à la soirée de gala de Delémont Hollywood. Il en profite pour remercier le comité d'organisation.

Le Président cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

◆ Votations/Elections

Les boîtes aux lettres dans les différents villages sont régulièrement vidées par les employés communaux. Lors des élections cantonales, un citoyen de Courfaivre a signalé que lors du deuxième tour de l'élection au Gouvernement jurassien, la boîte à lettre de Courfaivre était pleine le samedi après-midi. Il jugeait que cette information était intéressante et ne manquait pas d'informer les médias.

Nantis de l'information, et conformément aux dispositions légales, deux employés de l'administration se rendaient sur place et procédaient à la vidange de cette boîte. Ils relevaient qu'une enveloppe y était coincée et que la boîte était à moitié vide.

◆ Archives

Les différents groupes au Conseil général ont été interpellés par un courrier de Monsieur Irminger en lien avec la gestion communale des archives. Je ne reviens pas sur les termes de ce courrier. Dans ce dossier, le Conseil communal a mis en application la décision du Conseil général du 19 septembre 2022.

Actuellement, l'ensemble des archives des cinq anciens villages est centralisé, sécurisé et regroupé selon le plan de classement. Il a été renoncé au dernier point qui visait à numériser et à indexer chaque document. Ce travail titanesque ne peut se faire dans l'enveloppe du crédit cadre. En 2025, le préposé au tri des archives a bénéficié d'un soutien sous la forme d'un CDD à 20% qui arrive à terme au 31.12.2025. Il ne sera pas reconduit. Le préposé a lui-même un contrat de durée déterminée qui prendra fin au 31.12.2026. Il ne sera pas reconduit non plus. Actuellement, le crédit cadre a déjà été dépassé et devra faire l'objet d'explications dans le cadre de la consolidation du projet.

En lien avec les archives, le Conseil communal a été informé de la disparition de 15 cartons d'archives représentant les procès-verbaux du Conseil communal de Bassecourt pour la période 1984 à 2011. Ces documents auraient disparu lors de leur déplacement entre le sous-sol et le premier étage du bâtiment communal. Les autorités cantonales ont été informées, mais n'ont ordonné aucune mesure particulière attendu que, les derniers procès-verbaux datent de plus de 10 ans. Une enquête interne n'a pas permis pour l'heure de retrouver ces documents. Le Conseil communal a pris la décision de sanctionner le préposé aux archives. Il ne désespère pas retrouver ces documents qui pourraient être mal classés.

◆ Ferme de Folpotat

La Commune de Haute-Sorne représente les intérêts de la bourgeoisie de Soulce dans ce dossier. A la suite de l'arrivée à l'âge de la retraite du berger actuel de Soulce, cette dernière a mis au concours ce poste avec obligation d'habiter la ferme. Le berger actuel avait une dérogation. Pour info, le bail porte uniquement sur une partie du bâtiment et non sur la parcelle qui a été aménagée en jardin alpin. Le locataire a aménagé des dortoirs sans permis et sans sécurité aucune (incendie, alimentation en eau potable contrôlée). Le locataire actuel conteste la résiliation du bail qui a été faite dans les formes et délais. La séance de conciliation n'a pas abouti et le Tribunal des Baux et Loyers tranchera le 18 janvier 2026.

◆ Maison de Quartier

Le projet va se poursuivre sous la forme de la création d'une association. Les contrats de travail à durée déterminée des deux animateurs ont été prolongés de trois mois afin de finaliser la rédaction des statuts et de la convention, qui sera conclue avec cette association, notamment en matière de financement communal et de prestations à fournir.

◆ Marché de Haute-Sorne

Au vu du manque d'intérêt, l'organisation des marchés a été arrêtée et la commission a été dissoute.

◆ Prochain journal de Haute-Sorne Info

Le prochain journal de Haute-Sorne-info sera dans les boîtes aux lettres le 18 décembre prochain. Deux nouvelles rubriques y ont été insérées, en lien avec l'activité économique des entreprises de la place ainsi qu'une information sur les naissances et décès dans la commune.

◆ Démission de Gérard Ruch

Aujourd'hui Gérard Ruch, quitte l'exécutif après plus de 17 ans d'engagement au service de notre commune. 17 ans ! C'est un véritable parcours, une aventure humaine et politique, marquée par son dévouement, sa rigueur et une constance exemplaire.

Gérard, ton travail inlassable, ton sens de l'écoute et ta capacité à toujours mettre l'intérêt général au cœur de tes actions ont fait de toi un pilier de notre équipe. Tu as su traverser les défis, les évolutions et parfois même les turbulences avec un calme admirable et une humilité qui ont fait de toi un exemple pour nous tous.

Au nom de toute l'équipe exécutive et de la commune, je tiens à te dire un immense merci. Merci pour ton investissement sans faille, pour ton esprit de collaboration et pour ton intégrité.

Tu laisses derrière toi un héritage solide, et ton départ, bien que symbolique, ne marque pas la fin de ton influence positive sur notre commune.

Nous te souhaitons le meilleur pour la suite, Gérard, et sois assuré que tu resteras une figure précieuse dans l'histoire de notre exécutif. Merci. »

4. Questions orales.

Deux questions orales ont été déposées.

Question no 1, intitulée « PGA (plan général d'alimentation en eau potable) » posée par M. Vincent Voyame (PCSI-RC) qui s'exprime ainsi :

« Lors du Conseil général du 30 septembre 2024, le message n°232 concernant un crédit de presque 6 millions pour la réalisation des mesures du PGA de Haute-Sorne à caractère partiellement suprarégional, dès 2025 et jusqu'à horizon 2035, n'a pas été débattu en raison d'une non-entrée en matière. Depuis ce refus, plus aucune information au sujet de ce PGA.

L'eau coule toujours dans nos robinets, donc tout va bien. Néanmoins, ce projet ne doit pas être mis dans les tiroirs ; des mesures doivent être réalisées à court terme.

Merci de nous informer sur la situation du PGA. Quelles sont les raisons qui empêchent d'avancer sur ce sujet ?

Dernièrement on a appris le départ du chef de service des services techniques M. Didier Luginbühl.

On espère que cette situation ne retardera pas encore plus les travaux et décisions concernant le PGA ».

Réponse de M. Pascal Crétin, conseiller communal :

Il explique que c'est lui qui monte à la tribune à la place de sa collègue Mme Céline Grellier. En effet, c'est à cause de lui que le projet a dû retard.

A la suite de la non-entrée en matière, le Conseil communal a décidé de demander une seconde offre afin de pouvoir étudier une alternative.

Actuellement, le Conseil communal dispose d'un plan B qui devra encore être étudié en détail. Il a été retenu le principe de descendre l'eau de Soulce à Undervelier de manière gravitaire, ceci afin d'éviter des investissements de plusieurs millions pour des réservoirs ou des stations de pompage. La possibilité de descendre de manière gravitaire a été confirmée par le bureau d'ingénieurs qui a émis la seconde offre.

M. Voyame est satisfait de la réponse.

Question no 2 intitulée « Un Clic pour une petite claque » posée par M. Michel Lando (UDC) qui s'exprime ainsi :

« Posons d'abord le décor : un habitant de Haute-Sorne désire doter sa terrasse d'un avant-toit pour profiter des longues soirées d'été. Il s'adresse donc à la commune et remplit le formulaire idoine sur le guichet virtuel. Lors du processus, on demande à ce citoyen s'il désire faire une évacuation des eaux par les égouts ou la nappe phréatique. La commune lui propose de faire cette évacuation par la nappe phréatique. Le citoyen accepte et le permis lui est donc accordé. Montant de la demande : CHF 250.-. A cette occasion, la commune lui indique qu'il devra contacter de nouveau l'administration dès la fin des travaux.

Fin octobre 2025, notre citoyen reçoit un courriel de l'administration communale lui demandant l'état d'avancement des travaux. Confus, celui-ci répond qu'ils sont terminés depuis début octobre. L'administration indique alors qu'il lui faut cliquer sur un lien pour être mis en contact avec le bureau d'ingénieurs GVA. C'est ce bureau qui effectuera le contrôle final et à ce titre, c'est M. Vernier, de cette société, qui passe chez notre citoyen.

Un travail de 5 minutes, pas plus, comme l'avouera M. Vernier.

Trois jours après, une facture de CHF 172.- est adressée au propriétaire par GVA. Etonné, il appelle la société qui lui indique qu'en ayant cliqué lui-même sur le lien, il est donc le donneur d'ordre et c'est à lui que va être envoyé la facture.

Ma question au Conseil communal : pour un contrôle de travaux pouvant se faire par une simple photo envoyée par un smartphone, est-il nécessaire de faire déplacer une entreprise, qui, bien entendu, va facturer des frais ? »

Réponse de Mme Céline Grellier, conseillère communale :

Il s'agit d'un processus communal qui a été validé par le Conseil communal en novembre 2023. Celui-ci a choisi de déléguer le contrôle des bienfonds à l'externe, par manque de ressources internes. Comme les phrases contenues dans la question nécessitent une explication ou un correctif et que le sujet est complexe, Mme Grellier propose que M. Lando dépose une question écrite à ce sujet.

M. Lando est partiellement satisfait de la réponse.

5 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. GUERREIRO COSTA Hélder António et de son épouse Mme FONSECA VALENTE COSTA Maria da Conceição

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Le couple est marié depuis 1988. Ils ont vécu au Portugal jusqu'en 2008 puis ils sont venus s'établir en Suisse. Ils ont résidé dans différentes communes jurassiennes et sont domiciliés depuis 4 ans à Bassecourt.

Ils ont deux enfants. L'un de leur fils habite à Perrefitte et l'autre à Bassecourt.

Ayant obtenu un CFC d'automaticien, Monsieur Guerreiro Costa a travaillé dans différentes entreprises au Portugal. Après avoir été employé plusieurs années chez SAFED et chez Humard Automation, il a été engagé chez Recomatic à Courtedoux, où il travaille depuis 2018.

Madame Fonseca Valente Costa a, quant à elle, travaillé comme aide-coiffeuse au Portugal. En Suisse, elle a travaillé pour Ruedin et depuis 2010 elle est employée par Duotec à Delémont.

Monsieur Guerreiro Costa a fait partie de la fanfare de Boécourt, du comité du FC Boécourt, du Goldwin Club Romandie ainsi que de la Triplet Clique. Son épouse a participé aux manifestations organisées par la fanfare de Boécourt en tant que bénévole.

Ils aiment également voyager le week-end grâce à leur camping-car et faire des randonnées.

S'ils ont fait cette demande de naturalisation, c'est parce qu'ils sont bien intégrés dans la société suisse et souhaitent pouvoir voter pleinement. Leurs enfants et petits-enfants sont ici et leur futur est dans ce pays.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

6 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme FERREIRA MARTINS DE ALMEIDA Benilde

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Madame Ferreira Martins de Almeida est née au Portugal en 1967 et y a vécu jusqu'en 1984. Après quelques années en France et un retour au Portugal, elle est arrivée à Bassecourt en 2015, et y est restée depuis.

Après sa scolarité obligatoire au Portugal, elle a travaillé en France dans différents domaines. Depuis son arrivée en Suisse, elle est employée chez Zoppé Sàrl à Delémont. Elle a également été engagée à la Résidence « Les Pins » à Vicques depuis 2016.

Madame est veuve depuis 2015. Sa famille la plus proche est sa fille, qui habite également dans le Canton du Jura et qui est mariée avec deux enfants.

Avec ses deux emplois, Mme Ferreira Martins de Almeida a peu de temps pour des activités auprès de sociétés locales, mais apprécie sortir avec ses amies, visiter les différentes régions de Suisse et faire de la marche.

Elle souhaite obtenir sa naturalisation car elle se sent bien en Suisse et aime ce pays. Elle se sent chez elle ici. Elle désire également rester aux côtés de sa fille et de ses petits-enfants.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

7 Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2026 ainsi que les taxes y relatives. (message n°246 du 8 décembre 2025)

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal** en charge des finances qui est accompagné de M. Mirco Bellè, administrateur financier. Un powerpoint est présenté. Ce dernier figurera en annexe dudit procès-verbal.

M. le Président informe que les questions peuvent être posées lors de la présentation.

M. Crétin rappelle brièvement les chiffres du budget 2025 car ces derniers se rapprochent de ceux de 2026. Selon le décret sur les communes, la commune doit présenter un budget équilibré.

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2025	Budget 2026	Variation
Charges	33'105'640	32'966'280	-0.42%
Revenus	32'788'170	32'898'190	0.34%
Investissements nets	1'805'000	2'931'000	62.38%
Rentrées fiscales nettes *	19'808'000	20'743'600	4.72%
Quotité d'impôts	2.10	2.10	inchangée
Résultat global (+ excédent, - déficit)	- 317'470	- 68'090	-78.55%
Résultat compte général (fonct.)	- 756'220	-611'600	-19.12%
Résultat financements spéciaux	438'750	543'510	23.88%
* Impôts directs PPH + PM + Autres impôts f.91 (hors péréquation f.93)			

Les investissements nets prévus pour l'exercice 2026 sont de CHF 2'931'000.-, le degré d'autofinancement étant de 61% (cashflow de CHF 1'774'000.-).

Au niveau fiscal des impôts des personnes physiques (PPH) hors rétrocession des impôts frontaliers, ils ont été portés au budget sur la base des prévisions reçues et se montent à 15.41 millions (+6.32% par rapport aux comptes 2024). Cette augmentation provient de la progression de la population. Pour la rétrocession des impôts frontaliers, compensation de la mesure cantonale 610 déduite, l'encaissement projeté est de 1.34 mios, soit une diminution de l'ordre de CHF 300'000.-, qui est une estimation de la diminution du nombre de frontaliers actifs par rapport à la situation économique au moment de l'établissement du présent budget.

Pour ce qui est des prévisions des impôts des personnes morales (PM), le budget table sur une certaine stabilité, un montant de 1.53 mios est escompté (1.41 mios au budget 2025).

La priorité du Conseil communal reste l'équilibre des comptes à l'horizon 2027/2028, et la gestion optimale de la dette, en fonction des investissements de développement et seulement ceux qui sont strictement nécessaires.

Les taxes communales et la quotité d'impôt restent inchangées.

La seule issue qu'à la commune c'est de se développer au niveau économique en faisant venir des entreprises. Par ailleurs, l'assiette fiscale doit aussi être augmentée.

Le budget 2026 a été validé par la commission des finances.

M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) demande pour quelle raison un montant de CHF 10'000.- pour « honoraires, groupe de confiance et médiation » est au budget ?

M. Crétin répond que, lorsqu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas entre les services de l'administration, il est écrit dans la loi que l'on peut avoir recours à un service de médiation, d'où ce montant.

M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) souligne qu'en 2024, la commune a dépensé plus de CHF 16'000.- pour l'achat d'horodateur.

Cette année, un montant de CHF 11'000.- a été budgétisé pour le contrôle et la prestation à des tiers, à ceci s'ajoute CHF 2'000.- de licence et d'entretien pour un total de CHF 13'000.-. Le produit des horodateurs représente CHF 6'000.-.

Est-ce que ce déficit est volontaire et maîtrisé ?

Et est-il prévu qu'il dépasse CHF 13'000.- en 2027 et qu'on puisse espérer un amortissement dans le futur ?

M. Crétin explique que la mise en place de ces taxes et horodateurs ne se fait pas du jour au lendemain. Il espère qu'à terme les comptes pourront être équilibrés.

Etant donné que **M. Ngouontcheu** a déjà pris deux fois la parole concernant la même affaire, **le Président** ne peut plus la lui donner selon l'art. 40 du règlement du Conseil général.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) a une question concernant le contrat de prestation avec la police cantonale qui est budgétisé à CHF 80'000.- en 2026 contre CHF 60'000.- en 2025.

Selon M. Hugo Milani, cette augmentation concerne une éventuelle dépense si la police augmente son mandat dans le contrôle des parcomètres communaux.

Elle en déduit donc qu'en plus du contrat de prestation avec une entreprise privée, la commune a un second contrat de prestation avec la police.

Est-il vraiment justifié d'augmenter les contrôles des parcomètres communaux sachant que ces derniers sont déjà dans les chiffres rouges en l'état, et que la charge occasionnée par les contrôles dépasse largement les recettes ?

M. le Maire Eric Dobler explique que dans une première phase, lors de la mise en place des horodateurs, le contrôle devait être effectué par une entreprise privée. Le problème est que l'entreprise privée n'a pas la compétence pour infliger des amendes. Pour l'année 2025, la commune soustrait un certain nombre d'heures du contrat de prestation pour effectuer ces contrôles, car la police cantonale peut effectuer les contrôles et infliger des amendes. Le montant des amendes est partagé en deux, à savoir : moitié pour le canton et moitié pour la commune. Sur la base des six premiers mois, la commune effectuera une évaluation pour savoir s'il faut augmenter le mandat de prestation, raison pour laquelle le montant a été augmenté dans le budget 2026.

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.

M. Vincent Voyame, chef de groupe PCSI-RC, monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Tout d'abord, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget 2026. Comme chaque année, les charges liées augmentent cependant, les revenus sont des projections et peuvent varier vers le bas tout comme vers le haut, d'où la difficulté d'établir un budget au plus juste. Par le passé, je m'étonnais toujours que l'on ne nous présente pas un budget à l'équilibre. Je constate que l'on y arrive progressivement. Celui de 2027 le sera certainement. Pour ce budget 2026, nous avons prélevé la somme de CHF 300'000.- dans la réserve budgétaire. Espérons que l'on n'en aura pas besoin.

Le groupe PCSI-RC accepte à l'unanimité le message n° 246. »

M. Claude Humair, chef de groupe du Centre, monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe du Centre salue le fait que le Conseil communal présente un budget 2026 équilibré. Cependant, dans cette période économique quelque peu compliquée, il est souhaitable de ne pas relâcher les efforts et de continuer à veiller à la bonne tenue du ménage communal en procédant aux investissements strictement nécessaires au bon fonctionnement de notre commune et au service de nos concitoyens et concitoyennes.

Enfin, nous tenons à remercier le personnel de la commune et le Conseil communal pour les efforts consentis à l'établissement du budget 2026.

Je profite également de la tribune pour remercier tout le personnel de notre commune pour son engagement et pour la qualité des prestations fournies tout au long de l'année écoulée. Le groupe du Centre va accepter les budgets communaux et bourgeois 2026 ainsi que les taxes y relatives ».

Mme Catherine Wolfer, cheffe de groupe PS-Verts, monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe PS-Verts s'est donc questionné sur les moyens à disposition du Conseil général pour tenter d'enrayer cette spirale au niveau de notre capacité à investir. Nous avons bien noté que le Conseil communal mise sur le développement de la commune et cherche à favoriser l'implantation de nouvelles industries et de PME dans l'artisanat, ainsi que l'arrivée de nouveaux contribuables, notamment issus des professions libérales. Cette idée est bonne, puisqu'elle pourrait faire augmenter l'assiette fiscale communale mais elle fait tout de même grincer des dents dès aujourd'hui.

Qui dit augmentation de la population, dit augmentation du besoin en infrastructures et donc investissements importants pour agrandir les écoles, entre autres.

La modification du règlement d'organisation et d'administration de la Commune de Haute-Sorne (ROAC) en matière de capacité financière du Conseil général, n'est peut-être pas non plus étrangère à l'augmentation des dépenses. Depuis son entrée en vigueur en décembre 2022, le Conseil général a accepté à huit reprises des crédits dépassant le million, dont deux crédits à CHF 1,9 million. Je ne propose pas forcément de revenir aux compétences d'avant 2022, mais peut-être de réduire celles du Conseil général à CHF 1,5 million, afin de soumettre les plus grands crédits au peuple ou de simplement revoir les exigences de la commune à la baisse.

Finalement, l'idée d'un frein à l'endettement a été évoquée au sein du groupe. La lecture de la synthèse des investissements relatifs sur le plan financier 2026 – 2030 nous a fait froid dans le dos en voyant que les investissements pourraient sauter à CHF 8 millions dès 2027.

Ces réflexions n'ont de valeur que si elles sont considérées comme constructives. Nous aurions pu nous contenter de mettre en garde le Conseil communal, d'éviter des propositions de crédits élevés ou de relever la situation financière inquiétante de la commune à l'avenir.

Ces considérations-là sont vaines, puisqu'évidentes pour tout le monde.

Nous espérons donc que nos propositions seront reprises dans les commissions, au niveau du service financier et du Conseil communal, évidemment. Je terminerai en remerciant les divers acteurs déjà cités pour leur travail et leur investissement dans l'élaboration de ce budget.

Le groupe PS-Verts acceptera le budget communal et les budgets des bourgeoisies ».

M. Michel Lando, chef de groupe UDC, monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le budget 2026 présenté par notre grand argentier M. Pascal Crétin, ne déroge pas à la règle établie depuis plusieurs années : une budgétisation prudente, de père de famille dirait-on. Tout cela en espérant que les faits tordent le cou aux prévisions. Comme une rengaine d'air connu. Mais je n'aimerais pas trop m'appesantir sur ce budget 2026 (à part signaler que la venue de Moutier va se concrétiser par des coûts suppl. de CHF 300'000.- pour la commune semble-t-il. Mais quand on aime, on ne compte pas).

Non, aujourd'hui j'aimerais vous parler de certains courriers de lecteurs relatifs à l'installation prochaine d'un géant de la distribution en Haute-Sorne. Tout cela relatif à une votation récente. Certains lecteurs fustigeaient alors la consommation de masse nuisible aux petites communes. Remettons quelques vérités à leur place : le commerce de détail en Suisse, c'est d'abord plus de 350'000 emplois à plein temps et tous les impôts qui vont avec. Pour nourrir une Suisse qui se dirige à vitesse grand V vers 10 millions d'habitants il faudra un peu plus que des commerces de proximité.

Je suis moi-même heureux de faire mes achats chez mon boucher préféré à Bassecourt et il ne viendrait pas à l'idée d'opposer ces deux types de commerces. Mais force est de constater que, pour certaines personnes qui pensent peut-être que l'argent pousse sur les arbres, le capitalisme de masse est un système honni, mais où il fait bon vivre quand même. Churchill disait que le vice du capitalisme est une répartition inégale de la richesse alors que la vertu du socialisme est une répartition égale de la pauvreté. A méditer donc.

Pour conclure, je me dois de remercier tout le personnel communal dans l'exercice de sa tâche, menée avec mérite, dévouement et professionnalisme. Un grand merci à M. Pascal Crétin et M. Mirco Bellè, dont nous avons pu apprécier le très bon travail en commission des finances.

En conclusion, le groupe UDC Haute-Sorne recommande l'acceptation du budget 2026 ».

Mme Sylvaine Eschmann, cheffe de groupe HSA, monte à la tribune et s'exprime ainsi :
 « Je veux tout d'abord remercier M. Mirco Bellè pour l'élaboration des différents budgets communaux et bourgeois, M. Crétin pour leur présentation ainsi que tout le personnel des services communaux qui y sont rattachés.

Nous avons bien entendu le message principal de M. Crétin, qui prévoit de favoriser l'implantation d'industries et de personnes issues des professions libérales, afin d'apporter une bouffée d'oxygène aux comptes communaux et de valoriser le patrimoine déjà bâti. Nous voulions mettre l'accent sur un autre point important : le déficit structurel de la commune, qui interpelle fortement et qu'un budget annuel ne permet ni d'analyser ni de résoudre. Une analyse globale serait judicieuse afin de trouver des solutions pour le diminuer à long terme. Le groupe HSA acceptera à l'unanimité le budget communal ainsi que les budgets des bourgeoisies ».

Le Président ouvre la discussion générale mais la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil général accepte le budget communal 2026, les taxes communales ainsi que la quotité d'impôt par 31 voix et une 1 abstention.

M. le Président, cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal en charge des finances** pour la présentation des budgets des bourgeoisies.

Budget de la bourgeoisie de Bassecourt

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2025	Budget 2026	Variation
Charges	428'360	366'790	-14.37%
Revenus	428'680	446'740	4.04%
Investissements nets	-	300'000	-
Résultat (+ excédent, - déficit)	320	61'890	>100%

Budget de la bourgeoisie de Courfaivre

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2025	Budget 2026	Variation
Charges	230'790	234'490	1.60%
Revenus	223'320	227'420	1.84%
Investissements nets	228'000	80'200	-64.82%
Résultat (+ excédent, - déficit)	7'470	7'070	-5.35%

Budget de la bourgeoisie de Glovelier

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2025	Budget 2026	Variation
Charges	318'030	327'190	2.88%
Revenus	327'270	349'470	6.78%
Investissements nets	420'000	420'000	0.00%
Résultat (+ excédent, - déficit)	9'240	22'280	141.13%

Budget de la bourgeoisie de Soulce

Les principaux postes du budget sont :

en CHF	Budget 2025	Budget 2026	Variation
Charges	425'260	416'080	-2.16%
Revenus	419'480	413'000	-1.54%
Investissements nets	-	300'000	-
Résultat (+ excédent, - déficit)	5'780	- 3'080	-46.71%

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes mais la parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion générale mais la parole n'est pas demandée.

Au vote, le Conseil général accepte par 31 voix les budgets 2026 des bourgeoises.

Au vote, le Conseil général accepte par 31 voix le message n°246.

8 Prendre connaissance de la volonté des assemblées bourgeoises de Bassecourt et de Courfaivre de se séparer de la Commune mixte de Haute-Sorne et voter l'ouverture d'un processus de négociations en vue de l'élaboration d'une convention de séparation. (message n°247 du 8 décembre 2025)

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Eric Dobler, maire**, qui s'exprime ainsi :

« Les Assemblées bourgeoises de Bassecourt et de Courfaivre ont exprimé leur volonté de se séparer de la Commune mixte de Haute-Sorne. Les deux commissions bourgeoises demandaient depuis plusieurs mois à reprendre leur indépendance. La Commune mixte a alors initié la démarche en inscrivant cette question à l'ordre du jour de leurs organes législatifs. Bassecourt et Courfaivre ont accepté de se séparer de la commune.

Historiquement, les deux bourgeoises disposent chacune d'une identité propre, d'un patrimoine distinct et d'un rôle local affirmé. Depuis la création de la Commune mixte en 2013, la collaboration a été constructive, mais la centralisation croissante des compétences et des divergences concernant la gestion du patrimoine bourgeois ont conduit à une volonté d'autonomie institutionnelle. Les deux entités souhaitent ainsi défendre plus efficacement leurs intérêts, leur patrimoine et leurs traditions.

Elles demandent l'ouverture de négociations pour établir une convention de séparation encadrant plusieurs aspects :

Patrimoine : transfert des biens immobiliers et fonciers, restitution des archives et inventaire contradictoire.

Finances : répartition équitable des avoirs et dettes, audit indépendant et transfert des revenus liés aux activités traditionnelles.

Organisation et contrats : transfert éventuel de personnel, examen des contrats existants, clarification fiscale et assurantielle.

Relations futures : fin de la représentation institutionnelle des bourgeoises au sein de la Commune mixte, mais maintien d'une coopération sur des dossiers d'intérêt commun et création possible de mécanismes de médiation.

Le Conseil communal, conjointement aux bourgeoises concernées, demande au Conseil général de reconnaître cette volonté de séparation, de mandater une délégation officielle pour négocier la convention et d'organiser rapidement une première séance tripartite.

En conclusion, cette démarche se veut respectueuse et constructive : il ne s'agit pas d'une rupture conflictuelle, mais d'une réaffirmation identitaire permettant une collaboration future modernisée. Le Conseil communal recommande d'accepter le message tel que présenté ».

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.

M. Vincent Voyame, chef de groupe PCSI-RC, s'exprime ainsi :

« Ce soir, il faut relever que les bourgeoises sont mises à la lumière, ceci n'est pas arrivé depuis trop longtemps.

Ce soir, il ne s'agit pas d'être pour ou contre les bourgeoises mais d'améliorer la communication et de simplifier les processus de décisions entre les bourgeoises et la commune. On est tout à fait conscient que ce n'est pas l'amour fou entre les bourgeoises et la commune municipale. Mais est-ce qu'une séparation, je n'utiliserai pas le mot divorce, est bien l'unique possibilité ?

L'important est de conserver et d'entretenir le patrimoine de la bourgeoisie, les bâtiments et les forêts qui sont vitales pour l'environnement. L'énergie des personnes qui se dévouent pour les bourgeoises doit être mise dans des projets pour la pérennité du patrimoine et le bon entretien des forêts.

Je propose d'associer les bourgeoises de Glovelier et Soulce à ce processus.

Le groupe PCSI-RC accepte l'idée d'ouvrir un processus de négociations et, si à la suite de cette première étape une convention de séparation ne serait plus nécessaire, alors je pense que l'on aura tous gagné : ensemble nous sommes plus forts.

Le groupe PCSI-RC acceptera ce message à l'unanimité ».

M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre, s'exprime ainsi :

« Le groupe du Centre prend note de la volonté des bourgeoises de Bassecourt et de Courfaivre de se séparer de la commune mixte et va accepter l'ouverture d'un processus de négociations en vue de l'élaboration d'une convention de séparation.

En effet, si les bourgeoises estiment qu'elles sont à même de mettre en place une gestion plus efficiente les concernant tout en respectant l'équité entre citoyens bourgeois et non-bourgeois, nous n'allons pas nous opposer à cette volonté de séparation et accepterons à la majorité le message 247 ».

Mme Sylvaine Eschmann, cheffe de groupe HSA, demande si un plan financier a été élaboré. Qui est-ce qui paye pour ces démarches. Est-ce que les comptes communaux seront impactés ?

Par ailleurs, elle informe que le groupe HSA va accepter le message.

M. le Maire explique que, dans une première phase, les coûts vont uniquement être des frais de séance. Il n'y a pas de plan de financement planifié. Si la commune doit mandater un prestataire externe, il faudra alors négocier. La convention mentionnera qui paye quoi.

Actuellement, Haute-Sorne a déjà deux bourgeoises indépendantes à savoir Sceut et Undervelier. Si des bourgeoises quittent la commune, cela ne changera pas le fonctionnement communal.

Le Conseil communal représente les bourgeoises, et seulement deux bourgeoises souhaitent rester et deux souhaitent partir. Le Conseil communal respecte ce choix.

M. Vincent Voyame, chef de groupe PCSI-RC, souhaite formaliser sa proposition à savoir ; d'inclure les bourgeoises de Glovelier et Sceut dans ce processus de séparation.

M. Lando, chef de groupe UDC, demande si des membres de la bourgeoisie de Courfaivre et Bassecourt doivent se récuser ?

Le Président répond que, du moment où cela ne touche pas leur bien matériel, comme évoqué dans le règlement, elles peuvent rester. Toutefois, il invite les personnes concernées, dans ce cas, à se récuser au moment du vote.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. François Monin (Le Centre), bourgeois de Glovelier et membre de la commission bourgeoise prend la parole. Il informe que le débat a eu lieu au sein de la commission bourgeoise de Glovelier. Il estime que la bourgeoisie de Glovelier a tout à gagner à rester avec la commune afin de pouvoir profiter du soutien administratif ainsi que du personnel communal qualifié qui travaille dans les différents services.

La bourgeoisie de Glovelier ne souhaite absolument pas être incluse dans cette convention et respecte la décision de Courfaivre et Bassecourt de se séparer de la Commune mixte.

M. Didier Hulmann (Le Centre) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le contenu du message 247 qui nous est proposé ne mentionne pas clairement un but d'intérêt public de la part des bourgeoisies de Bassecourt et de Courfaivre. Il ne donne aucune garantie quant à un traitement équitable entre les agriculteurs non-bourgeois et bourgeois domiciliés dans les anciennes communes de Bassecourt et Courfaivre, s'agissant des droits d'encranne pour l'estivage du bétail sur les pâturages et des nouvelles attributions des terres agricoles.

Les dispositions qui traitent des droits et devoirs des bourgeoisies, qui sont reconnues en tant que corporations de droit publics, sont définies dans la loi sur les communes. Ces dispositions prévoient que les communes bourgeoises doivent tenir compte des besoins de la commune s'agissant de la gestion, de l'utilisation et du produit de la fortune.

Le point 3 au chiffre d du présent message prévoit, la mise en place, au besoin, de mécanismes de médiation en cas de litige. Cette disposition est à saluer, mais n'est pas contraignante.

Ainsi, je demande que la future convention de dissolution intègre dans son contenu un chapitre intitulé « **garanties** », qui doit être ajouté au point 3, sous chiffre e du présent message.

Le thème « garanties » devra traiter des trois points suivants, à savoir ;

- le respect de l'intérêt général public dans le cadre du traitement de toutes les affaires bourgeoises ;
- l'attribution des droits d'encranne ou d'estivage, respectivement des contributions d'estivages et les nouvelles locations de terres agricoles devront respecter le principe d'égalité de traitement entre les agriculteurs non-bourgeois et bourgeois ;
- l'intégralité des coûts liés à l'élaboration de la convention de dissolution mentionnée dans le présent message sera prise exclusivement en charge par les bourgeoisies de Bassecourt et de Courfaivre ».

M. Damien Guerdat (PLR) et bourgeois de Bassecourt monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Cette réflexion est en cours depuis plusieurs années et, comme indiqué dans le message, elle a été initiée d'entente entre les bourgeoisies et la commune.

Le problème des bourgeoisies dans les communes mixtes a été très bien expliqué dans l'article du QJ du 19 novembre dernier, faisant suite à l'assemblée bourgeoise de Courtételle. Lorsqu'une commune ne tient pas d'assemblée bourgeoise et ne tient pas à jour la liste des ayants droit, la bourgeoisie s'affaiblit au fil des années. Cela peut conduire jusqu'à sa dissolution.

Pour Haute-Sorne, la situation est différente : nos bourgeoisies sont bien vivantes et actives. Mais, depuis la fusion, la commune mixte de Haute-Sorne doit gérer quatre bourgeoisies – Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce – qui ont chacune des intérêts et des besoins propres.

Il est tout simplement impossible de satisfaire tout le monde, et l'intérêt des bourgeoisies n'est plus garanti dans certains dossiers.

Sans parler de l'énergie et du temps investis dans les échanges entre les commissions bourgeoises, le Conseil communal et les différents partenaires.

J'aime bien utiliser l'exemple du tuteur et de son pupille : le tuteur doit protéger les intérêts personnels et financiers d'un individu. C'est le même principe pour une commune mixte : elle doit gérer les biens bourgeois dans l'intérêt de chaque bourgeoisie. Ce dernier point est souvent oublié.

Le but de cette séparation est donc qu'elle se fasse en bonne intelligence, dans l'intérêt de toutes les parties.

Je rassure Vincent, ce n'est pas parce que l'organisation change, que les forêts vont déménager.

On a parlé des budgets ce soir, je pense pouvoir dire que cette séparation ne coûtera rien à la commune. Les bourgeois de Courfaivre et de Bassecourt vous recommandent d'accepter cette séparation ».

M. Voyame (PCSI-RC) propose l'amendement suivant :

« Ouvrir le processus de séparation aux bourgeoisies de Soulce et Glovelier ».

Au vote, l'amendement est refusé à la majorité évidente.

Au vote, le Conseil général accepte par 31 voix le message n°247.

Le Président propose une interruption de séance (pause) de 5 minutes.

9 Prendre connaissance et accepter le crédit d'investissement de CHF 550'000.- TTC pour la réalisation de deux classes à l'école primaire de Courfaivre. (message n°248 du 8 décembre 2025).

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Julien Meier, conseiller communal** :

Il explique que la Commune de Haute-Sorne se développe rapidement mais que malheureusement les infrastructures ne suivent pas toujours. Une étude démographique a été réalisée et cette dernière a démontré plusieurs scénarios, à savoir : un scénario dit « bas », qui prévoit une augmentation de 400 habitants supplémentaires, un scénario dit « médian » avec une augmentation de 800 habitants, et un scénario dit « haut », qui prévoit plus de 1'000 habitants supplémentaires d'ici une dizaine d'années.

A l'heure actuelle, le scénario bas est déjà atteint. La commune se trouve très clairement sur un scénario haut voire supérieur.

L'urgence se situe à Courfaivre, car à l'heure actuelle le bâtiment de l'école n'est pas en mesure d'accueillir tous les élèves pour la rentrée 2026. Fin septembre, le Conseil communal a appris qu'il pourrait éventuellement être nécessaire d'ouvrir une troisième classe à Courfaivre, mais ce n'est pas certain. Le Conseil communal ne voulait pas investir CHF 250'000.- pour un conteneur supplémentaire sans être sûr de devoir l'utiliser.

Au vu des arbitrages qui ont été faits lors de l'élaboration du budget, il a été décidé, si cela s'avère nécessaire, de déplacer des élèves de Courfaivre vers Bassecourt à la rentrée d'août 2026.

Le Conseil communal a privilégié l'achat de conteneurs plutôt que leur location, car après cinq ans cela revient moins cher qu'une location. La solution de construire en dur n'est pas abandonnée. Le Conseil communal a entamé une réflexion globale pour déterminer ce que sera l'école de demain. Cela prend du temps, et ces conteneurs permettent justement de le prendre.

Les leçons données dans ces conteneurs seront des cours de bricolage, de travaux manuels, etc. Les élèves y passeront seulement quelques heures par semaine.

Le présent message a été validé par la commission des finances et la commission des bâtiments et de l'énergie.

Le Président demande s'il y a des questions.

Mme Monika Bregger Meier (PS-Verts) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Ayant entendu à plusieurs reprises que la location de conteneurs était extrêmement chère, je me suis penchée sur la question et j'ai trouvé une offre d'un distributeur à Tavannes qui propose des conteneurs scolaires, mobilier inclus pour 24 élèves, à la location à raison de CHF 3'700.- par mois. Les frais de transport et de raccordement étant non compris.

Pour une période transitoire, qui courrait durant le temps de la construction de quatre classes, cette solution serait économique et efficace.

Est-ce que le Conseil communal est au courant de cette possibilité ? »

M. Meier répond qu'il faut doubler ce chiffre car il y a deux conteneurs. Selon les calculs du Conseil communal, le coût de la location pour deux conteneurs se monterait à environ CHF 80'000.-/année.

La commune manque de locaux de stockage. En effet, plusieurs sociétés locales demandent si des locaux sont disponibles. Si, un jour, la commune n'a plus besoin des conteneurs pour des salles de classe, ceux-ci pourraient servir comme espace de stockage.

M. Patrick Müller (HSA) se soucie de l'emplacement de ces deux conteneurs. En effet, ils sont prévus à l'endroit où les élèves peuvent jouer au football. Il demande s'il n'y aurait pas un autre endroit plus approprié ?

M. Meier répond que la possibilité existe de les installer à deux endroits : soit à l'arrière de l'abri PC, soit au nord du bâtiment, mais cette option n'a pas été retenue. En effet, si un jour des classes en dur devaient être construites, ce serait à cet endroit. Il ajoute que le but est de trouver des synergies avec la halle de gym avoisinante afin de limiter les frais. De manière proportionnelle, l'école de Courfaivre dispose de suffisamment de place pour jouer au football même avec la pose de ces conteneurs.

Mme Agnès Veya (PS-Verts) demande quels seront les besoins énergétiques pour chauffer/climatiser un conteneur et la différence de coût avec une classe normale.

M. Meier explique qu'il ne connaît pas le coût financier. Néanmoins, les conteneurs achetés seront modernes, neufs et correspondent aux normes actuelles.

Mme Catherine Wolfer, cheffe de groupe PS-Verts, souhaiterait connaître le prix du déménagement des conteneurs ?

Il lui est répondu que cela dépendra de l'utilisation qui sera faite et de l'état du terrain qui l'accueillera. Ce sont plutôt les coûts de la préparation du terrain et les fondations qui sont élevés.

M. Sacha Crétin (PS-Verts) demande s'il ne serait pas possible de réouvrir les écoles de Soulce et Undervelier moyennant un déplacement des écoliers ?

M. Meier stipule que des discussions sont menées avec la commune de Boécourt car elle a des effectifs plutôt bas. Avant de construire un bâtiment supplémentaire, une réflexion doit être menée avec Boécourt pour savoir si une synergie peut être trouvée.

Concernant la réouverture des écoles de Soulce et d'Undervelier, il répond oui sur le principe, mais précise que cela entraîne rapidement des complications au niveau des transports et des temps de pause raccourcis à midi. Pour l'instant, la discussion n'a pas encore eu lieu.

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.

M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC) monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe PCSI-RC souhaite relever un constat préoccupant : une fois de plus, la commune se retrouve à devoir gérer dans l'urgence une situation pourtant parfaitement prévisible. La croissance du nombre d'élèves à Courfaivre, respectivement à Haute-Sorne, n'a rien d'une surprise et il est regrettable que l'anticipation des infrastructures scolaires n'ait pas été assurée en parallèle du développement des zones à bâtir.

Dans ce contexte, il est difficile de comprendre comment nous en arrivons, une fois de plus, à devoir réagir dans l'urgence en recourant à des solutions provisoires telles que des conteneurs. Cette improvisation, devenue récurrente, donne l'impression d'une absence de maîtrise du développement communal. On a créé des zones à bâtir sans anticiper les infrastructures indispensables qui vont de pair. Cette manière de procéder devient réellement déplaisante pour la population qui en subit les conséquences.

Le groupe PCSI-RC tient ainsi à souligner ce nouveau manque d'anticipation dans la conduite des dossiers.

Malgré tout, il soutiendra le message soumis au vote ce soir car les bonnes conditions d'enseignement est une valeur que nous défendons ».

M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre, monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe du Centre remercie le conseiller communal pour les explications fournies au sujet de cet investissement qui apparaît effectivement comme une nécessité urgente. Cependant, nous avons appris également qu'une réflexion globale a eu lieu au sujet des besoins futurs en matière d'infrastructure nécessaire pour notre cercle scolaire. Nous saluons cette démarche car il est primordial d'éviter à l'avenir de devoir prendre des décisions dans l'urgence, décisions qui présentent le risque de ne pas répondre pleinement aux besoins des enfants et des enseignants. Avoir une vision à plus long terme et consentir des investissements dans ce domaine en termes d'infrastructure est une nécessité pour répondre au développement de notre commune, qui connaît une croissance régulière de sa population. Le groupe va accepter le message 248 ».

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) monte à la tribune :

Pour le groupe PS-Verts il est difficilement supportable d'imaginer accepter de mettre des enfants dans des conteneurs. Le groupe préférerait que la commune loue des conteneurs durant le temps de la construction des nouvelles classes.

Le 13 juin 2021, les citoyens de Haute-Sorne acceptaient à 62,2% un crédit de CHF 1'550'000.- pour la construction de 4 classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt et cela n'a posé de problème à personne.

Avec ces conteneurs, elle trouve que l'équité entre les enfants des villages n'est pas respectée. Le groupe soutient la construction d'un bâtiment de quatre classes.

Le Conseil général a accepté des crédits pour l'achat de terrains pour CHF 2'985'000.- en 2025 et d'un immeuble pour CHF 1'150'000.- en 2024. Ces achats étaient motivés par le fait qu'il pouvait y avoir un retour sur investissement contrairement à une école. Pour le groupe, il est important de prendre en compte la qualité de l'enseignement, et il est indispensable d'offrir des classes en dur aux élèves de Haute-Sorne.

Le groupe PS-Verts propose de ne pas soutenir ce message mais de louer des conteneurs durant le temps nécessaire à la construction de locaux.

Il suggère deux solutions au Conseil général :

1. Se prononcer sur le message soumis ce soir
2. Demander de reconsidérer l'étude réalisée en 2024 pour un projet de construction d'un bâtiment de 4 classes à l'école primaire de Courfaivre afin de pouvoir la remettre au vote lors d'une première séance du Conseil général 2026.

M. Meier informe qu'il y a une volonté de changement au niveau du canton et que le subventionnement n'est plus celui annoncé. Selon le canton, la commune de Haute-Sorne obtiendrait un taux de subventionnement de 18% pour la construction de classes supplémentaires.

La location n'est pas intelligente car ces conteneurs seront présents durant un certain temps. La solution d'achat sera rentabilisée au bout de 5 ans.

Le but est d'avoir des conditions d'enseignement optimales. Un projet de classe en dur sera réalisé dans le futur mais une réflexion doit encore être menée pour savoir où et sous quelle forme.

Il admet que le Conseil communal a toujours travaillé dans l'urgence sans aller chercher les informations qui seraient nécessaires pour le futur.

Le Conseil communal a des tendances, mais pas de chiffre précis quant au nombre d'élèves par classe qu'il y aura dans le futur.

Le Président ouvre la discussion générale mais la parole n'est pas demandée.

Amendement du groupe PS-Verts :

« Reconsidérer l'étude réalisée en 2024 pour un projet de construction d'un bâtiment de 4 classes à l'école primaire de Courfaivre (présentation au Conseil général de février ou mars 2026) ».

Au vote, l'amendement est refusé à la majorité évidente.

Au vote, le Conseil général accepte par 23 voix contre 4 et 4 abstentions, le message n°248.

10 Prendre connaissance et

- a) approuver les modifications de la convention relative au triage forestier Rangiers-Sorne visant une gestion commune de l'exploitation sylvicole (système du pot commun) ;**
- b) décider de l'octroi d'un prêt de CHF 120'870.- au triage forestier Rangiers-Sorne pour son fonctionnement en gestion commune et autoriser le Conseil communal à emprunter ce montant sur les fonds forestiers. (message n°249 du 8 décembre 2025)**

L'entrée en matière est acceptée.

M. le Président cède la parole à **M. Céline Grellier, conseillère communale** qui est accompagnée par M. Aubin Montavon vice-président du triage et président du groupe de travail de la révision de la convention du triage, qui répondra aux questions techniques.

Mme Grellier débute en évoquant que ce soir, elle monte à la tribune avec beaucoup trop de casquettes aux intérêts divergents. En introduction, il est important de les présenter par respect de chacune des entités afin que le Conseil général comprenne pourquoi ces propos peuvent parfois s'opposer.

Ce soir, elle présente un message portant sur le projet du groupe de travail du triage, qui constitue une modification de la convention actuelle. En tant que représentante de Haute-Sorne au groupe de travail du triage et au comité du triage, elle va montrer les spécificités intégrées pour Haute-Sorne.

Le projet du groupe de travail

Le but de ce groupe de travail du triage était de revoir la convention actuelle qui était insatisfaisante pour beaucoup de partenaires.

Le concept du pot commun fonctionne à plusieurs endroits dans le Jura et en Suisse, avec des triages qui disposent ou non d'une équipe forestière. À l'intérieur du triage, il y a la partie gestion avec des gardes, la partie administrative, etc, qui doivent répondre à des tâches étatiques, et il y a des bûcherons chargés de couper le bois. Il faut scinder ces deux aspects. Il y a une partie qui travaille, pour laquelle les prestations peuvent être facturées et s'autofinance, et une autre partie plus étatique, pour laquelle des subventions sont versées mais qui ne s'autofinance pas. C'est cette partie-là qui doit être répartie entre les différents partenaires, lesquels doivent couvrir la charge de gestion des forêts.

Ce concept fonctionne dans des triages dont les propriétaires ont une taille quasi identique, ou avec des propriétaires présentant de grandes différences de taille

Elle rappelle que la volonté de passer par une modification de convention et non la signature d'une convention a pour but de protéger le triage et tous ces membres. Une fois la convention modifiée, cette dernière est dénonçable pour les bourgeoisies qui aimeraient sortir du triage.

Actuellement, voici l'état des votes des 9 partenaires :

Acceptation: Saucy, Sceut, Courtételle

Refus : Boécourt

Doit encore voter : Haute-Sorne, Montavon, mercredi Undervelier, lundi prochain Develier.

Le but de cette modification est de gagner en efficience, de baisser les charges de fonctionnement tout cela pour le bien des propriétaires et des forêts, tout un permettant aux entreprises sylvicoles de la région de s'en sortir.

Le statut de Haute-Sorne au sein du triage et du projet du groupe de travail

Comme évoqué dans le message, nous avons trois bourgeoisies dans le triage Rangiers-Sorne. Plusieurs essais de structures et de délégations de compétences ont jalonné la vie du triage Rangiers-Sorne pour tenter de satisfaire les bourgeoisies, la commune et le triage. Actuellement, rien ne fonctionne vraiment.

Ce soir, elle remercie tous les bourgeois qui ont pris le temps de lui expliquer leurs situations et besoins. Elle remercie aussi les membres du groupe de travail qui lui ont expliqué comment fonctionne le triage.

- Au comité, les bourgeoisies siégeront à l'exécutif.
- A l'assemblée, le Conseil communal pourra remplir son rôle de commune mixte en ayant un droit de regard sur les comptes et gros projets que le comité aura préparé.
- Même si Haute-Sorne est l'un des grands partenaires, il n'est pas possible de lui garantir une place à la présidence ou vice-présidence du triage. C'est à l'assemblée générale de décider.

Le positionnement des bourgeoisies de Haute-Sorne

- Glovelier soutient la modification de la convention. La baisse des coûts de la gestion sylvicole, en travaillant davantage avec l'administration du triage que celle de la commune, les intéresse. Le fait de siéger au comité et de récupérer la gestion de leur forêt les intéresse également.
- Bassecourt et Courfayvre souhaitent sortir du triage, donc la modification de la convention, n'est pas suffisante. Il y a aussi une peur dans le partage des recettes ne soit pas équitable.

Positionnement du Conseil communal :

L'exécutif de Haute-Sorne a décidé de suivre l'avis de la majorité des bourgeoisies et a donc donné un préavis négatif.

La commission des finances a donné un avis positif au vu de l'avantage financier attendu pour les bourgeoisies et de la baisse des besoins en ressources de personnel communal annoncée dans le message.

Ce projet est nécessaire pour un avenir plus serein de la gestion sylvicole de la région couverte par le triage Rangiers-Sorne.

En politique, il y a rarement un dossier qui représente la meilleure solution pour tout le monde. Souvent, on vote pour la moins mauvaise solution. Et ce soir, c'est clairement cela : la moins mauvaise solution en l'état pour nos bourgeoisies.

Il faut finaliser cette procédure de modification. Elle entrera en fonction à l'été 2026. Cependant, les bourgeoisies qui souhaitent sortir du triage pourront enfin préparer leur dossier pour dénoncer la convention, car elles auront une convention à dénoncer.

Pour le point b de ce message

Il faut bien comprendre que les montants demandés constituent un apport de liquidités pour payer les factures que, actuellement, les bourgeoisies paient directement, mais avec une charge administrative, en termes de temps consacré et de coût horaire, plus élevée.

Dès qu'il y aura sortie du triage, les montants seront reversés dans leur totalité aux bourgeoisies. En prélevant via les fonds forestiers, dont l'utilisation est très réglementée, cela ne péjorera pas les liquidités usuelles des bourgeoisies, qui pourraient être utilisées pour d'autres projets.

Le Président ouvre la discussion aux questions.

M. Vincent Voyame (PCSI-RC) demande si cette convention est acceptée au 2/3 tiers, est-ce que cela implique que ce prêt de CHF 120'000.- devra de toute façon être versé par la commune ?

Mme Grellier affirme que oui et peu importe la volonté de Haute-Sorne au point A. Si les 2/3 acceptent la modification il faudra un apport de fond. Si le point B est refusé, il faudra que cet apport de fond se fasse autrement que par le biais du fond forestier. Cela serait aux bourgeoisies d'avancer ces liquidités. Le but de ces avances est d'éviter des frais bancaires.

Le Président propose de passer la convention chapitre par chapitre. Il rappelle également que, s'il y a des amendements, ceux-ci doivent être transmis par écrit. La discussion générale est ouverte et les questions peuvent être posées dès à présent.

Chapitre A : pas de remarque

Chapitre B : pas de remarque

Chapitre C : pas de remarque

Chapitre D : pas de remarque

Chapitre E : pas de remarque

Chapitre F : pas de remarque

Chapitre G : pas de remarque

Le Président ouvre la discussion aux représentants des groupes.

M. Claude Humair, chef de groupe Le Centre, s'exprime ainsi :

« Je remercie Mme Grellier pour ces explications. Nous devons nous prononcer sur le message 249 qui comporte deux points :

A. la modification de la convention visant une gestion commune de l'exploitation sylvicole (pot commun)

B. octroyer un prêt de CHF 120'870.- au triage pour son fonctionnement en gestion.

Au nom du groupe du Centre, je n'interviendrai qu'une seule fois pour ces deux points.

Permettez-moi tout d'abord de m'étonner de la teneur du message, qui nous indique en introduction que le système actuel, en multipliant les pratiques, complique fortement le travail administratif tant pour le triage que pour les administrations communales et bourgeoises. L'attribution des travaux génère une

concurrence inutile entre commune et bourgeoisie, et empêche une planification sylvicole harmonisée et optimale à l'échelle du triage, etc. Que les modifications proposées dans la convention visent à simplifier les procédures et à renforcer le rôle des bourgeoisies dans les décisions, à harmoniser les pratiques, etc. Cet argumentaire, si nous le lisons bien, ne relève que de points objectifs et positifs en faveur de la modification de la convention.

Nous notons cependant que les bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre et le Conseil communal de Haute-Sorne préavisent négativement ce message, seule la bourgeoisie de Glovelier soutien cette modification. En acceptant cette convention, cela pourra permettre aux bourgeoisies de Bassecourt et de Courfaivre de lancer éventuellement une procédure pour quitter le triage. Après en avoir débattu au sein de notre groupe, nous soutiendrons à la majorité les modifications de la convention.

Concernant le point B

Il s'agit ici de se prononcer sur l'augmentation du prêt dévolu au fonctionnement du triage en passant de CHF 200'000.- actuellement à CHF 300'000.-. Cette somme permet au triage d'assumer ces obligations financières en disposant tout au long de l'année des liquidités suffisantes. A relever qu'il s'agit bien d'un prêt consenti et que l'assemblée des délégués peut lors de leur assemblée faire des propositions de remboursement concernant les différents prêts consentis. Il ne s'agit donc pas de simplement siphonner les fonds forestiers du triage, comme cela a pu être mentionné dans la presse. En fonction des résultats financiers liés à l'exploitation des forêts du triage, le remboursement des prêts octroyés peut donc être décidé par l'assemblée des délégués.

En conclusion, je tiens à dire qu'il existe des triages où le système du pot commun est en place (Val Terbi) et que ces triages ont des résultats financiers très positifs, ce qui permet de redistribuer des bénéfices aux différents partenaires il serait intéressant de s'inspirer encore plus de ces exemples qui fonctionnent à la satisfaction de tous les partenaires.

En regard de ces considérations, le groupe du Centre à sa majorité, va donner un avis positif concernant les deux points contenus dans ce message sur lesquels nous devons nous prononcer ».

M. Vincent Voyame, chef de groupe PCSI-RC, s'exprime ainsi :

« Il s'agit ici d'une situation paradoxale. Si l'on suit le préavis du Conseil communal, on devrait refuser les modifications de la convention, car la majorité des bourgeoisies, à savoir Bassecourt et Courfaivre s'y opposent, Glovelier s'étant prononcée favorablement. En revanche, les modifications de cette convention soulageraient la commune municipale sur le plan d'administratif ; sous-entendu, elle verrait son acceptation d'un bon œil.

Le bon fonctionnement du triage passe bien entendu par une bonne collaboration. Il faut que la mayonnaise prenne sinon on va au-devant de frustrations et d'une volonté de vouloir sortir du triage. A la fin tout le monde est perdant.

Le libre choix de vote est laissé aux élus PCSI-RC ».

Mme Catherine Wolfer, cheffe de groupe PS-Verts, informe que le groupe PS-Verts va soutenir le message 249 pour les points A et B. Le message 249, ses documents annexes ainsi que les discussions menées avec les différents protagonistes, ont convaincu le groupe PS-Verts. Le groupe soutiendra cette proposition qui permettra d'apaiser les tensions, de donner une plus grande transparence à la gestion du triage et surtout de promouvoir une meilleure gestion forestière sur un territoire suffisamment grand.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Damien Guerdat (PLR) s'exprime ainsi :

« Je suis surpris de la présentation qui nous a été faite. Plusieurs casquettes ou pas, au Conseil général c'est la casquette de conseillère communale qui prévaut. Je rappelle que le Conseil communal a préavisé défavorablement ce point en suivant l'avis de la majorité des bourgeoisies. Ce dont je le remercie. La représentante du Conseil communal a un devoir de collégialité qui l'oblige à défendre la position du Conseil communal et non pas d'exposer son point de vue personnel ou celui du triage.

Je sais que la représentante du Conseil communal n'est au triage que depuis quelques mois, elle ne peut pas tout connaître, mais ce soi-disant flou juridique est faux. Si une bourgeoisie se retrouve sans triage, il y a une période transitoire en principe d'une année pour présenter une nouvelle solution.

Pot commun : la solution miracle qui va régler tous les problèmes.

Pour comprendre pourquoi deux bourgeoisies sur trois l'ont refusé, il faut un peu parler du fonctionnement du triage Rangiers–Sorane.

Un des problèmes est le suivant :

Le triage doit être géré comme une entreprise forestière. Les partenaires paient des dizaines de milliers de francs chaque année pour son fonctionnement. Jusque-là, rien d'anormal.

Le problème commence lorsque le triage souhaite effectuer des dépenses importantes. Dans une entreprise classique : on fait un leasing pour acheter un véhicule ou on contracte un emprunt bancaire pour construire ou acheter un bâtiment. Mais dans ce cas, après, il faut rembourser. C'est embêtant.

Ici, non. Le triage a décidé de puiser dans les fonds forestiers des bourgeoisies, avec la bénédiction de l'office de l'environnement. Pourquoi s'en priver ?

Les partenaires ont déjà dû payer :

- CHF 200'000.– lors de la création du triage
- CHF 75'000.– pour l'achat de deux véhicules
- CHF 500'000.– pour l'acquisition d'un tracteur
- Et maintenant, il faudra encore payer CHF 300'000. – pour alimenter le pot commun.

Le triage a déjà évoqué la suite : l'achat d'un porteur et la construction d'un bâtiment. C'est facile de gérer une entreprise de cette manière.

Haute-Sorane paie le 40% de ces frais. Jamais, avant cette législature, on aura vidé à ce point les fonds forestiers.

On nous dit à chaque fois ; ne vous inquiétez pas, ce n'est qu'un prêt.

Pour l'instant, le montant total remboursé de toute ces sommes est de : CHF 0.–.

Le principe du pot commun est simple : On ne regarde plus sur quelle commune une coupe est effectuée. Les bénéfices des coupes et des soins cultureux vont dans le pot commun, puis sont répartis entre tous les partenaires selon la clé de répartition.

Les décisions se prendront au niveau du comité du triage.

Les partenaires qui ne coupent rien — ou presque rien — sont évidemment ravis du principe.

Au début, on nous assurait que le pot commun ne serait pas obligatoire, que ceux qui s'y opposaient pourraient même sortir du triage. Finalement, bien sûr que non : le pot commun sera mis en place et il sera impossible d'y échapper, même si Haute-Sorane dit non. La convention est faite en ce sens.

Le but est clairement d'écarter les bourgeoisies.

Pour le triage, une bonne bourgeoisie est une bourgeoisie qui paye et qui se tait ou qui est dissoute, c'est la nouvelle mode.

Ce projet, monté à toute allure suite aux conflits entre le triage et certaines bourgeoisies, n'a pas été sérieusement étudié. Combien de m³ coupés, pour quels montants, sur les dix dernières années pour chaque partenaire ? On ne sait pas, un comparatif clair entre tous les partenaires n'a pas été fait.

On nous cite, à juste titre, des exemples d'autres triages où tout fonctionne.

Oui, mais la grande différence, c'est que ces triages n'ont pas un fonctionnement aussi onéreux : pas d'équipe forestière, pas d'achats de tracteurs ou autres.

Par exemple, le triage du Val-Terbi a redistribué CHF 1'000'000.– à ses partenaires en un peu plus de dix ans. Contre CHF 0.- ici je le rappelle.

Je soulève encore que l'assemblée bourgeoise de Boécourt a dit non, à l'unanimité, au pot commun. Je vous demande donc de suivre l'avis des assemblées bourgeoises de Bassecourt et Courfaivre, ainsi que le préavis négatif du Conseil communal, et de voter non sur ces deux points.

Vote du point A :

Au vote, le Conseil général accepte par 19 voix contre 6 et 6 abstentions, le point A du message 249.

Vote du point B :

Au vote, le Conseil général accepte par 21 voix contre 7 et 3 abstentions, le point B du message 249.

Avant de voter sur le message, le **Président** demande s'il y a encore des questions. Ce n'est pas le cas.

Au vote, le Conseil général accepte par 18 voix contre 7 et 6 abstentions, le message n°249.

11 Réponse à l'interpellation n°5 intitulée « Rôle des commissions ? »

Mme Marielle Bourquard (Le Centre) monte à la tribune pour développer son interpellation et s'exprime ainsi :

« Pour commencer, je tiens à préciser que mon intervention ne vise aucune personne en particulier, mais bien le fonctionnement de nos commissions. Je mentionne les deux commissions dont je fais partie, mais seulement à titre d'exemple, mon intervention résultant d'échanges avec plusieurs commissaires qui se questionnent comme moi.

Je sais que les commissions n'ont pas de pouvoir de décision, ce qui est normal. Je me permets de reprendre l'illustration d'un de mes collègues que je trouve très juste : les commissions sont des boîtes à outils. Mais, je trouverais bien d'utiliser ces outils un peu plus souvent et peut-être d'une autre façon.

Peut-être, par exemple, avant que le Conseil communal n'approfondisse un sujet, déjà le transmettre à la commission concernée, qui le dégrossit en donnant plusieurs pistes de réflexion ? Ces suggestions viendraient d'un échange d'idées de personnes venant d'horizons différents et non d'un parti. Cela pourrait-il permettre d'élargir notre vision et de construire quelque chose ensemble pour notre belle commune.

Autre point : l'idée de donner la présidence à un membre autre que le conseiller communal en charge du dicastère était louable, mais c'est difficile pour une autre personne de savoir quels dossiers sont en cours de traitement et pourraient être discutés au sein de la commission. A moins de prendre contact avec le conseiller communal toutes les semaines ? Je ne pense pas que ce soit gagner du temps de procéder de cette manière.

J'avoue ne pas connaître exactement le fonctionnement des commissions à Porrentruy et Delémont, mais peut-être que ce serait bien de se renseigner.

Mes questions en conclusion : le Conseil communal est-il conscient de cette problématique ? Si oui, a-t-il déjà des solutions à proposer ? Ou alors, pourquoi ne pas confier la première réflexion aux commissions elles-mêmes ? »

M. le Maire Eric Dobler répond comme suit :

« Le Conseil communal prend acte de l'interpellation formulée concernant le rôle et le fonctionnement des commissions au sein de notre commune. Nous comprenons pleinement les questionnements soulevés, notamment en ce qui concerne l'efficacité des commissions et la pertinence de leurs travaux au service des citoyens.

Il est essentiel de souligner que cette réflexion est en cours, et nous sommes conscients qu'un examen approfondi des pratiques actuelles s'avère nécessaire pour garantir une meilleure adéquation entre les attentes des commissions et les objectifs du Conseil communal. Nous entendons également que l'optimisation des processus de travail, en particulier pour la prise en compte des avis des citoyens, doit être une priorité pour répondre aux besoins de notre commune.

En outre, il convient de constater un nombre important de démissions et d'absences répétées lors des séances des commissions. Ces éléments témoignent d'un désintérêt ou d'une difficulté à s'impliquer pleinement dans les travaux des commissions. Cette situation soulève des interrogations légitimes sur la pertinence de certaines commissions et sur la manière dont elles sont structurées. Ce constat renforce la nécessité de revoir la composition et le fonctionnement de ces instances, pour qu'elles soient à la fois plus attractives et plus efficaces.

Dans cette optique, nous envisageons de revoir non seulement la présidence des commissions, mais également leur structure. Il pourrait être pertinent d'envisager une réduction du nombre de commissions ainsi que du nombre de membres au sein de chaque commission. Une telle réorganisation permettrait de favoriser une meilleure efficacité, une prise de décision plus agile et un suivi plus rigoureux des dossiers en cours. En réduisant le nombre de commissions et le nombre de membres impliqués, nous pourrions également garantir une plus grande cohésion et un meilleur travail collaboratif.

De plus, nous réfléchissons à la possibilité de confier la présidence des commissions à des membres de l'exécutif. Cette approche permettrait de renforcer la coordination entre les commissions et l'administration, tout en assurant un meilleur suivi des travaux et une plus grande clarté dans la définition des priorités. Cela pourrait également permettre de mieux aligner les actions des commissions avec les objectifs stratégiques de la commune.

Nous continuons donc à réfléchir collectivement à la manière d'optimiser le fonctionnement de nos commissions, tout en veillant à ce que leurs travaux soient réellement au service de l'intérêt général et de nos concitoyens.

Au cas particulier, ces éléments sont intégrés à la modification en cours du règlement d'organisation et d'administration de la commune (ROAC) et vous serez amenés à les adopter lors d'une prochaine séance en vue de leur validation pour le début de la prochaine législature ».

Mme Bourquard est satisfaite de la réponse.

12 Réponse à la question écrite n°69 intitulée « Qu'en est-il de l'entretien des haies et des bords de chemins AF ? ».

Mme Sylvaine Eschmann (HSA) est partiellement satisfaite de la réponse du Conseil communal.

13 Réponse à la question écrite n°71 intitulée « Vitesse inadaptée à l'entrée du village de Courfaivre ».

Mme Agnès Veya (PS-Verts) n'est pas satisfaite de la réponse du Conseil communal et demande l'ouverture de la discussion.

Au vote, le Conseil général accepte l'ouverture de la discussion.

Mme Veya monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Dans sa réponse à la question écrite n°71, le Conseil communal indique que la situation n'est pas jugée critique au vu des calculs de vitesse de référence. Il est difficile de se contenter de ce type de réponse qui parle de vitesse de référence. Certes l'inforadar a été mis en place à deux reprises, et je remercie au passage les autorités de Haute-Sorne pour leur démarche.

On sait aussi que la pose de l'inforadar a un effet dissuasif pour les automobilistes, qui n'hésitent pas à actionner la pédale des freins dans ce genre de situation. Toutefois, le naturel revient vite au galop lorsque les inforadars sont enlevés. Peut-on réellement parler de situation qui n'est pas critique puisque nous ne bénéficions pas de relevés lorsque la voie est libre.

Au-delà des calculs de référence, ne devrait-on pas davantage se poser la question de la sécurité de la population ? Doit-on attendre qu'il se passe quelque chose de grave pour agir ?

Vous l'aurez compris, le groupe PS-Verts n'est pas satisfait de la réponse ».

Le Conseil communal ne souhaite pas répondre.

14 Réponse à la question écrite n°72 intitulée « Plan de mobilité pour l'administration communale de Haute-Sorne ».

M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC) est partiellement satisfait de la réponse.

15 Réponse à la question écrite n°73 intitulée « Travaux de la ZAM et conduite de contournement de Glovelier – transparence, coordination et durabilité ».

M. Thierry Lombard (PS-Verts) est non satisfait de la réponse du Conseil communal et demande l'ouverture de la discussion.

Au vote, le Conseil général accepte l'ouverture de la discussion.

M. Lombard monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Ma question écrite n°73 portait sur cinq points concernant les travaux du SIDP et de la ZAM à Glovelier.

Dans la réponse du Conseil communal, au premier paragraphe, je lis «*Nous allons toutefois prendre le temps de vous fournir des réponses précises et complètes afin de bien reclarifier les choses*» je me suis dit «*ouah*» et malheureusement, j'ai vite été déçu.

En effet, sur trois de ces points, je n'ai pas obtenu de réponse.

Au point 1, je voulais connaître la répartition des coûts entre la ZAM et le SIDP, considérant que ces deux projets ont été entremêlés. La réponse «*chacun paie sa part*» ne peut évidemment pas être acceptable. Le fait de mélanger ces deux projets, permettait de réaliser des économies, ce qui était bénéfique pour tout le monde. Mais, sachant qu'il y a eu des problèmes lors des travaux, ce qui m'intéressait en premier lieu était de savoir si la commune devrait passer à la caisse comme premier contributeur de la ZAM.

Au point 2, il est bien évident que la conduite est conforme à ce qui a été annoncé lors de la présentation du projet je ne remets pas en question le tracé de la conduite. Par contre, on nous a vendu le projet en spécifiant que la conduite serait placée «*le long*» du chemin existant et non pas «*sous*» le chemin existant, ce qui est très différent. Si on doit intervenir pour un entretien des conduites, il sera nécessaire de faire intervenir des moyens de levage lourds pour retirer les dalles de béton, alors que si les conduites avaient été déposées le long du chemin comme annoncé, une simple petite pelleuse permettait l'intervention.

Au point 3, je voulais savoir ce qu'il était advenu des centaines de mètres des anciennes dalles en béton. La réponse «*Elles ont été recyclées dans un centre régional agréé* » ne veut pas dire grand-chose. Il existe différentes méthodes de recyclage du béton. Normalement, on broie les dalles pour pouvoir récupérer la ferraille. C'est la suite qui pose problème. Ma question était claire, j'ai employé à dessein le mot «*revaloriser*». Les gravats restant peuvent en effet être enterrés dans une décharge ou servir à combler une ancienne carrière, il s'agit alors de déchets et cela peut s'appeler du recyclage car les déchets retournent à la nature. C'est bien évidemment une aberration d'un point de vue environnemental.

La solution évidente pour une économie circulaire serait de valoriser ces gravats en les réutilisant pour produire des nouveaux matériaux de construction. L'optimum serait de produire du béton dans lequel on encapsulerait du CO². Cette solution serait de loin la plus acceptable sur le point de la responsabilité environnementale.

Pour les points 4 et 5, j'ai obtenu une réponse précise à une question précise, et c'est exactement ce que j'attendais pour l'ensemble des points de ma question. Je n'y reviendrai donc pas.

Je remercie le Conseil communal pour un complément d'informations. »

Mme Céline Grellier, conseillère communale, répond que les coûts du SIDP sont en lien avec leur conduite. Il n'y aura pas de surcoût à la ZAM, cela sera la même chose.

Concernant le recyclage, elle va se renseigner et lui communiquera la réponse.

Pour ce qui est de la conduite sous la route, il faut savoir que le tracé de la route a été modifié en cours de route tout comme le choix du matériel. Malheureusement, les plans des conduites avaient déjà été tracés. En règle générale, la pratique est de mettre les conduites sous une surface protégée (route) afin de les sécuriser. Elle n'a pas plus de détails que ce qu'elle a déjà répondu dans la question écrite.

16 Nomination d'un membre à la commission spéciale de l'organisation de la journée des aîné-e-s.

A la suite de la démission de Mme Mélanie Sautebin, **M. Humair du groupe Le Centre**, propose la candidature de Mme Morgane Dobler.

Mme Dobler est élue par applaudissements.

17 Nomination d'un membre à la commission permanente de l'administration générale et sécurité publique

A la suite de la démission de Mme Christine Choffat, **M. Voyame du groupe PCSI-RC**, propose la candidature de M. Jean-Claude Beuchat.

M. Beuchat est élu par applaudissements.

18 Nomination d'un membre à la commission permanente de gestion

A la suite de la démission de M. Pierre Lachat, le PCSI-RC n'a trouvé aucun candidat. De ce fait, le groupe HSA propose la candidature de Mme Solange Pheulpin.

Mme Pheulpin est élue par applaudissements.

19 Constitution du bureau (collège présidentiel) pour l'année 2026 et nomination de ses scrutateurs :
2^{ème} scrutateur-trice
1^{er} scrutateur-trice
2^{ème} vice-président
1^{er} vice-président
Président

Election du 2^{ème} scrutateur-trice :

La candidature de Mme Morgane Dobler (Le Centre) est proposée.

Au vote, Mme Morgane Dobler est élue 2^{ème} scrutatrice à l'unanimité.

Election du 1^{er} scrutateur :

La candidature de M. Eric Zuber (PCSI-RC) est proposée.

Au vote, M. Zuber est élu 1^{er} scrutateur à l'unanimité.

Election du 2^{ème} vice-président-e :

La candidature de M. Laurent Haegeli (UDC) est proposée.

Au vote, M. Haegeli est élu 2^{ème} vice-président à l'unanimité.

Election du 1^{er} vice-président-e :

La candidature de M. Sacha Créatin (PS-Verts) est proposée.

Au vote, M. Créatin est élu 1^{er} vice-président.

Election du Président du Conseil général :

La candidature de Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) est proposée.

Au vote, Mme Mahmoudi est élue à l'unanimité Présidente du Conseil général pour l'année 2026.

La future Présidente monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous venez de me témoigner en me nommant à la présidence du Conseil général.

Je tiens à remercier M. Comte Théo pour la présidence qu'il a menée avec beaucoup de sérénité et une facilité déconcertante.

Permettez-moi de vous dire à quel point je suis émue par ce moment. Émue par l'honneur qui m'est fait, et émue par la responsabilité que vous me confiez. C'est un grand jour pour moi, et je vous en suis profondément reconnaissante.

En acceptant cette fonction, je souhaite m'engager devant vous avec deux valeurs qui me guident : le respect et la transparence.

Pour symboliser cet engagement, je vous offre volontiers cette image : celle du houx. Cette plante modeste porte en elle des enseignements précieux. Ses feuilles, persistantes et résistantes, rappellent la constance et la protection dont je souhaite entourer notre institution. Ses baies rouges, qui éclairent l'hiver, sont pour moi le symbole de la transparence et de la clarté que je m'engage à cultiver dans nos échanges.

Mais le houx nous enseigne aussi le respect : ses feuilles aux bords parfois piquants nous rappellent que la franchise doit s'allier à la prudence et au respect de l'autre. C'est dans cet esprit que je veux travailler avec vous : une détermination ferme, mais toujours dans le respect mutuel et la recherche du bien commun.

Je n'avancerai pas seule. J'avancerai avec vous, à vos côtés, à votre écoute. Je compte sur votre expérience, vos idées et votre engagement pour réussir ensemble.

Merci encore pour votre confiance. Je suis fière et honorée de pouvoir travailler à vos côtés, guidée par ces valeurs que symbolise si bien le modeste houx ».

C'est au tour de **M. le Maire Eric Dobler** de prendre la parole :

« Aujourd'hui marque la fin d'un mandat important : celui de Théo Comte, Président du législatif. C'est un moment à la fois symbolique et profondément humain, car derrière les textes, les ordres du jour, les débats et les décisions, il y a un engagement. Un engagement pour la commune, pour ses institutions, et pour son avenir.

En tant que Maire et Président de l'exécutif communal, je souhaite d'abord saluer le travail sérieux, la rigueur et la constance dont Théo Comte a fait preuve tout au long de son mandat. La fonction de Président du législatif exige une capacité rare : celle de garantir à la fois l'équité des débats, le respect des règles, et l'expression démocratique de chacun. C'est une fonction où l'on ne cherche pas la lumière, mais où l'on construit les conditions pour que la collectivité fonctionne de manière juste et efficace.

Sous la présidence de Théo Comte, notre législatif a su mener ses travaux avec calme, mesure et ouverture. Il a été tellement efficace et rationnel que pour la première fois de son histoire, deux séances ont été supprimées. Même dans les moments de débats plus vifs – parce qu'une démocratie vivante doit parfois être animée – il a su maintenir un climat de respect mutuel, permettant à chaque voix de se faire entendre. Cette qualité d'écoute, de neutralité et de maîtrise du règlement est essentielle ; aujourd'hui, je tiens à l'en remercier.

Je veux également souligner l'esprit de collaboration qui a caractérisé nos relations entre exécutif et législatif. Nous n'avons pas toujours été d'accord – c'est normal, et même sain – mais nous avons toujours partagé un même objectif : servir la commune et ses habitants. Cette coopération constructive a été rendue possible parce que Théo Comte a su jouer pleinement son rôle institutionnel, sans jamais oublier la dimension humaine.

À l'heure où il transmet le témoin, je souhaite lui exprimer, au nom de l'ensemble de l'exécutif, mais aussi en mon nom personnel, toute notre gratitude. Son engagement a contribué à renforcer la qualité

de nos institutions locales, et à faire vivre concrètement les valeurs qui nous rassemblent : la démocratie, le respect, et le sens du bien commun.

Cher Théo, merci pour le temps consacré, pour la patience investie, et pour le sérieux que tu as apporté à cette fonction exigeante. Merci pour ta rigueur, ta patience, et ta capacité à transformer les moments de tension en instants de coopération.

Maintenant, je ne te laisse pas retourner dans ton rôle de citoyen, si tu quittes le perchoir tu ne retrouveras pas les travées du législatif, mais rejoindras les bancs de l'exécutif où tu vas prendre place dès le 1^{er} janvier 2026. Bravo et bienvenue.

Je profite de cette tribune pour féliciter la nouvelle Présidente du Conseil général avec laquelle je me réjouis de travailler en 2026 ainsi que l'ensemble des membres du bureau qui ont été élus ce soir. Merci et belles Fêtes de fin d'années à vous et à vos proches ».

Le mot de la fin revient au **Président** du Conseil général qui prend la parole pour la dernière fois. Il s'exprime ainsi :

« Une année... ça passe vite ! On n'a pas le temps de dire ouf, de se mettre vraiment dans le costume de premier citoyen de la commune que déjà, il est l'heure de rendre son tablier.

Mais quelle fabuleuse année !

Lorsque j'ai accepté la présidence de notre Conseil général, je savais que l'exercice serait exigeant. Je n'ai pas forcément eu une année chargée en termes de nombres de séances, mais qu'est-ce que les séances étaient exigeantes ! C'est une attention de tous les instants.

Pour cette année, j'aimerais adresser mes remerciements particuliers à Mme la vice-chancelière Michèle Bailat, qui est d'une aide absolue pour nous autres présidents, à M. le maire pour ces conseils toujours avisés et pour m'avoir contenu, aussi parfois.

Mes remerciements sincères également à vous toutes et tous, chères et chers conseillers généraux, pour votre franchise, vos petites audaces avec le règlement aussi, mais toujours pour votre loyauté envers cet organe que nous chérissons tous. Vous n'avez pas toujours été d'accord, et c'est tant mieux. Mais vous aurez toujours su rester à la hauteur des débats que l'on attend de nous.

Permettez-moi, avant de conclure, d'adresser quelques mots à celles et ceux qui prendront un jour cette présidence. C'est un véritable exercice de politique ! Un exercice pour soi-même ! Cette fonction, elle demande du calme, de la constance, et surtout une véritable conscience de ce qu'elle représente. Présider, c'est parfois renoncer à suivre son premier réflexe, son intuition, sa conviction profonde, ceci pour mieux accompagner la décision collective. C'est accepter que pendant une année, on ne parle plus seulement en son nom, mais au nom de l'institution. Et, en ce sens, c'est comprendre que chaque séance, chaque prise de position, chaque geste contribue à la confiance que la population place en nous. J'ai la conviction qu'en gardant ce cap, nos institutions resteront solides et respectées.

Je transmets aujourd'hui ce fauteuil à Ouarda, ma vice-présidente cette année. Malgré ce que tu as clamé, je n'ai aucun doute à penser que tu tiendras ces séances d'une main de fer, comme on te connaît. Cette présidence, elle vient récompenser ton engagement de longue date, ton franc-parler et ton abnégation.

Ce tablier, je te le transmets, tâche d'en avoir le plus grand soin. Parce que présider, ce n'est pas occuper une place : c'est la préparer pour le prochain. Et parce que je crois profondément que l'avenir de Haute-Sorne se construira avec la même exigence, la même énergie, et je l'espère la même volonté d'aller de l'avant.

Merci à toutes et tous pour votre confiance et votre engagement. C'est cela, au fond, la vraie politique : celle qui travaille et qui avance.

Vive le Conseil général de Haute-Sorne, vive la grande et belle commune de Haute-Sorne ».

Documents déposés lors de la séance :

- 1 Question écrite déposée par M. Sacha Crélin (PS-Verts) et intitulée « Surface protégées en Haute-Sorne : Etat des lieux et stratégie de développement »
- 1 Question écrite déposée par M. Théo Comte et M. Claude Humair (Le Centre) et intitulée « Assermentés, mais pas aimantés ? »
- 1 Motion déposée par M. Sacha Crélin (PS-Verts) et intitulée « Vitesse inadaptée à l'entrée du village de Courfaivre »

Etant donné que tous les points ont été traités, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 21h55.

Glovelier, le 8 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le Président
Théo Comte
La Vice-chancelière
Michèle Barlat

Budget compte de résultats 2026

HAUTE-SORNE



Budget municipal 2026

CONSEIL GENERAL DU 8 DÉCEMBRE 2025

Budget de fonctionnement 2026

Introduction

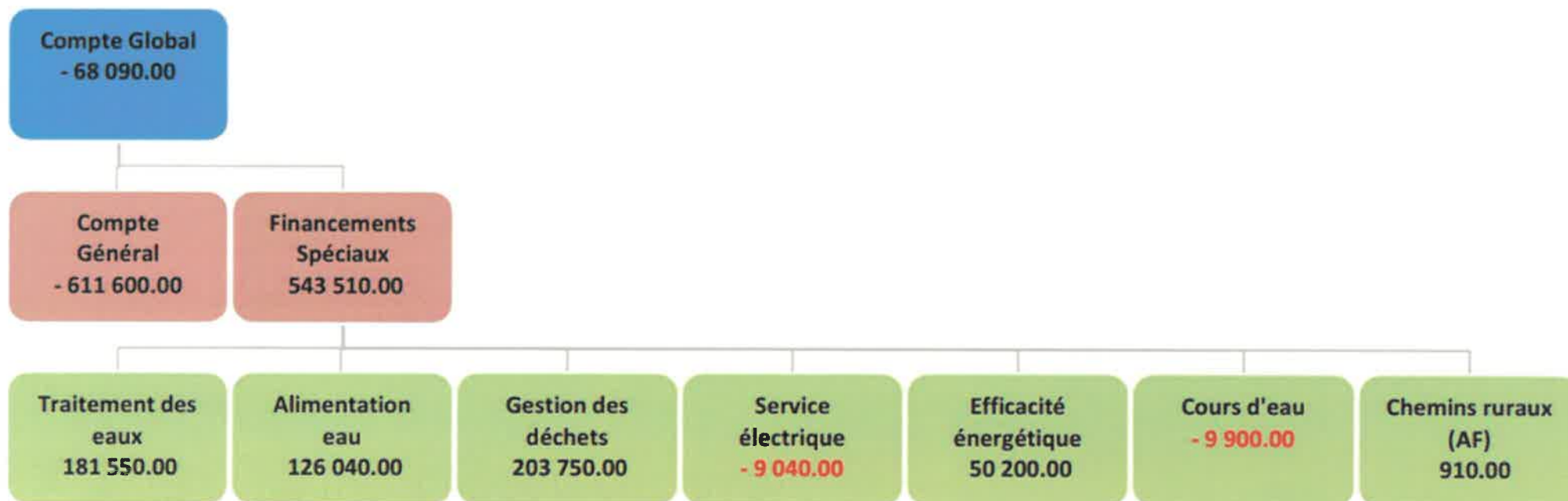
- Pas d'augmentation d'EPT
- Pas d'augmentation de taxes
- Pas d'augmentation des impôts
- Dépenses nécessaires pour l'entretien du patrimoine bâti
- Planification des investissements nécessaires pour 2026

Budget de fonctionnement 2026

Principales modifications par rapport au budget antérieur :

- Masse salariale, avec annuité et renchérissement
- Intégration des charges induites par les investissements retenus

Clôture du compte de résultats (vue d'ensemble)



Budget de fonctionnement 2026

Synthèse

en CHF	Budget 2026	Budget 2025	Variation
Charges	32'966'280	33'105'640	-0.42%
Revenus	32'898'190	32'788'170	0.34%
Investissements nets	2'931'000	1'805'000	62.38%
Rentrées fiscales nettes *	20'743'600	19'808'000	4.72%
Quotité d'impôts	2.10	2.10	inchangée
Résultat global (+ excédent, - déficit)	-68'090	- 317'470	-78.55%
Résultat compte général (fonct.)	-611'600	- 756'220	-19.12%
Résultat financements spéciaux	543'510	438'750	23.88%

* Impôts directs PPH + PM + Autres impôts f.91 (hors péréquation f.93)

Budget de fonctionnement 2026

Synthèse investissements

en milliers de francs	Budget 2026	Budget 2025
Dépenses d'investissements	3 726	3 380
Recettes d'investissements	795	1 575
Investissements nets	2 931	1 805
Marge d'autofinancement (cashflow)	1 724	1 733
Résultat de financement (- = recours à l'emprunt)	- 1 206	- 72
Taux d'autofinancement	58.83 %	96.03 %

Budget de fonctionnement 2026

Evolution de la contribution du fonds cantonal de péréquation et de l'indice des ressources (IR).

L'IR se calcule sur la base des données fiscales de l'ensemble des communes jurassiennes.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population résidente	7 071	7 167	7 261	7 319	7 363	7 453	7 512	7 572
Population «REPA»¹⁾	7 040	7 141	7 229	7 277	7 281	7 370		
IR - Indice des ressources	79.19	72.18	81.31	79.70	74.92	83.24		
RH – (revenu fiscal harmonisé)	16 503 459	14 506 176	16 661 730	16 625 714	16 746 115	19 729 111		
Reçu du Fonds de péréquation	669 999	1 414 183	1 553 045	2 422 025	1 228 600	1 480 990	2 303 000	1 492 500
Contribution aux charges de centre	- 238 723	-230 163	- 224 405	- 226 089	- 248 200	- 244 480	- 247 000	- 234 000
Contribution nette	431 276	1 184 020	1 328 640	2 195 936	980 052	1 236 510	2 056 000	1 258 500

¹⁾ Population prise en compte pour le calcul de la répartition Etat-Communes, par équité envers les communes ayant sur le territoire des centres d'accueil pour les réfugiés, cette population n'influence pas le calcul de la REPA et celui de l'indice des ressources.

Budget de fonctionnement 2026

Evolution des charges liées

	C-2022	C-2023	C-2024	B-2025	B-2026
Enseignement	7 309 340	7 541 326	7 358 781	7 563 186	7 685 517
Charges de l'AVS	2 363 058	2 355 251	2 256 301	2 434 683	2 534 370
Charges de l'action sociale	3 069 527	3 135 865	3 312 017	3 513 600	3 830 000
Charges de l'Office du chômage	145 362	196 726	173 983	175 010	181 988
Péréquation, charges commune-centre	226 089	248 509	244 480	247 000	234 000
Contribution aux transports publics	<u>233 198</u>	<u>215 112</u>	<u>217 683</u>	<u>232 200</u>	<u>232 200</u>
Total des charges liées	13 346 573	13 692 789	13 563 244	14 165 679	14 698 075
Augmentation de charges N – (N-1)	339 687	346 216	- 129 545	602 435	532 396

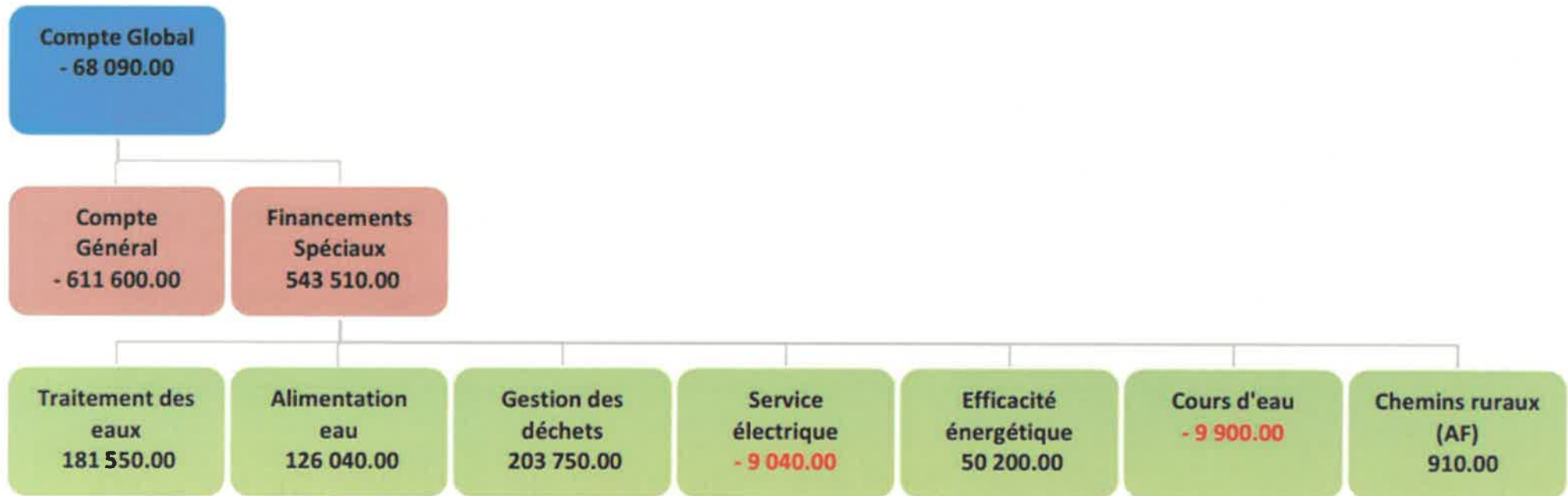
Taxes communales 2026

Taxes communales 2026

Récapitulation des taxes	
La quotité d'impôts et les autres taxes communales font partie intégrante du budget – elles restent inchangées !	Se référer au rapport relatif au budget – pages 8 et 9

Budget de fonctionnement 2026

Clôture du compte de résultats (vue d'ensemble)



Clôture du compte de résultats (vue d'ensemble)

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	- 68'090	- 317'470	1'300'857.85
900	Compte général	- 611'600	- 756'220	976'090.13
901	Clôture des fonds et financements spéciaux	543'510	438'750	324'767.72
400	Impôts directs, personnes physiques	16'963'500	16'524'000	16'549'304.75
401	Impôts directs, personnes morales	1'463'000	1'345'600	2'699'456.95
4021	Impôts fonciers	1'406'610	1'293'610	1'309'348.65
5 ./ 6	Investissements nets	2'931'000	1'805'000	2'332'153.55

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	31'241'750	31'345'220
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	30'840'810	30'979'860
	Résultat de l'activité d'exploitation	-400'940	-365'360
34	Charges financières	777'580	769'100
44	Revenus financiers	743'030	749'590
	Résultat provenant de financement	-34'550	-19'510
	Résultat opérationnel	-435'490	-384'870
38	Charges extraordinaires	-	-
48	Revenus extraordinaires	367'400	67'400
	Résultat extraordinaire	367'400	67'400
90	Résultat total, compte de résultats	-68'090	-317'470

Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellé		Budget	
			2026	2025
90	Clôture du compte de résultats		- 68'090	-317'470
33	Amortissement du patrimoine administratif	+	1'778'190	1'741'900
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	998'890	998'890
45	Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	-	702'000	1'497'150
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	+	-	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	+	-	-
366	Amortissements des subventions d'investissements	+	84'650	874'650
389	Attributions aux capitaux propres	+	-	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-	-	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-	367'400	67'400
	Autofinancement (Cash-flow)		1'724'240	1'733'420
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)		2'931'000	1'805'000
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)		- 1'206'760	-71'580
	Taux d'autofinancement		58.83 %	96.03 %

Budget d'investissement 2026

HAUTE-SORNE

Aperçu du compte d'investissements selon les fonctions

	Commune	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	50 000	-	310 000	-	112 988.25	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2	Formation	650 000	20 000	30 000	-	104 427.80	50 000
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	29 000	-	61 000	-	94 857.35	18 529.35
4	Santé	-	-	-	-	-	-
5	Sécurité sociale	-	-	105 000	-	-	-
6	Transports et télécommunications	389 000	-	200 000	-	480 352.97	-
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2 518 000	775 000	2 501 000	1 575 000	2 016 086.53	366 982.90
8	Économie publique	80 000	-	173 000	-	211 276.40	251 323.50
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	3 726 000	795 000	3 380 000	1 575 000	3 019 989.30	687 835.75
	Investissements nets		2 931 000		1 805 000		2 332 153.55

Budget 2026

BOURGEOISIE DE BASSECOURT

Clôture du compte de résultat (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	373 250	416 860	435 125.26
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	340 800	320 200	372 855.54
	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-32 450	-96 660	-62 269.72
34	Charges financières	11 600	11 500	6 409.98
44	Revenus financiers	105 940	108 480	112 534.05
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	94 340	96 980	106 124.07
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	61 890	320	116 599.72
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	61 890	320	43 854.35

Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

Bourgeoisie de Bassecourt		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	300 000	-	-	-	12 454.45	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
6	Transports et télécommunications	-	-	-	-	56 320.10	-
8	Économie publique	-	-	-	-	230 521.00	81 877.05
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
TOTAL		300 000	-	-	-	299 295.55	81 877.05
Investissements nets		-	300 000	-	-	-	217 418.50

Budget 2026

BOURGEOISIE DE COURFAIVRE

Clôture du compte de résultat (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	230 900	223 400	297'214.75
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	160 800	160 600	219'123.77
	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-70 100	- 62 800	- 78'090.98
34	Charges financières	2 590	2 590	2'304.85
44	Revenus financiers	66 620	62 720	69'399.52
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	64 030	60 130	67'094.67
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-6 070	- 2 670	-10'996.31
38	Charges extraordinaires	1 000	4 800	669.00
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-1 000	4 800	-669.00
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	- 7 070	- 7 470	-11'665.31

Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

Bourgeoisie de Courfaivre		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	-	-	68 000	-	-	-
6	Transports et télécommunications	-	-	-	-	-	-
8	Économie publique	231 000	150 800	160 000	-	20 647.15	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
TOTAL		231 000	150 800	228 000	-	20 647.15	-
Investissements nets		-	80 200	-	228 000	-	20 647.15

Budget 2026

BOURGEOISIE DE GLOVELIER

Clôture du compte de résultat (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	290 900	272 780	268 073.15
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	204 710	188 830	172 319.02
	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	- 86 190	- 83 950	-95 754.13
34	Charges financières	36 290	45 250	30 608.11
44	Revenus financiers	144 760	138 440	142 024.05
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	108 470	93 190	111 418.94
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	22 280	9 240	15 664.81
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	22 280	9 240	15 664.81

Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

Bourgeoisie de Glovelier		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	100 000	-	100 000	-	52 796.80	8 400.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
6	Transports et télécommunications	-	-	-	-	-	-
8	Économie publique	320 000	-	320 000	-	3 647.60	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
TOTAL		420 000	-	420 000	-	56 444.40	8 400.00
Investissements nets		-	420 000	-	420 000	-	48 044.40

Budget 2026

BOURGEOISIE DE SOULCE

Clôture du compte de résultat (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	391 800	413 050	380 412.40
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	330 350	336 050	341 777.85
	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-61 450	- 77 000	-38 634.55
34	Charges financières	24 280	12 210	23 231.25
44	Revenus financiers	82 650	83 430	81 378.01
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	58 370	71 220	58 146.76
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	- 3 080	- 5 780	19 512.21
38	Charges extraordinaires	-	-	19 446.07
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-19 446.07
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	- 3 080	- 5 780	66.14

Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

Bourgeoisie de Soulce		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	-	-	-	-	112 873.40	-
3	Culture – sports – loisirs – églises	-	-	-	-	-	-
6	Transports et télécommunications	-	-	-	-	-	-
8	Économie publique	1 500 000	1 200 000	-	-	9 071.20	-
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
TOTAL		1 500 000	1 200 000	-	-	121 944.60	-
Investissements nets		-	300 000	-	-	-	121 944.60

Merci pour votre attention.
